



Compte rendu de la réunion « Bilan Cellule d'écoute » du 14 octobre 2019

Le 14 octobre dernier, s'est déroulé une réunion sous la présidence de Fabrice Théveaux. Les Fédérations UNSA et CGC étaient représentées par Françoise DUPONT et Frédéric LE BRUCHEC.

Cette réunion informelle avait pour objet l'étude du bilan et des perspectives d'évolution de la cellule d'écoute et de prévention des discriminations du MEF, créée en 2009. En effet, depuis sa création, le nombre de saisines annuelles est en baisse constante, passant ainsi d'environ 130 à 40 saisies par an. Les critères de discriminations les plus souvent cités sont, par ordre décroissant, le handicap, l'origine, la santé, l'âge, le sexe et l'activité syndicale. Rappelons qu'il existe 25 critères de discriminations identifiés.

Du fait du nombre décroissant d'appels, Bercy envisage l'externalisation de la cellule d'écoute comme c'est le cas dans d'autres ministères. De plus, il s'avère que pratiquement un tiers des appels ne concernent pas à proprement parler des discriminations, mais d'autres motifs tels que problèmes managériaux, harcèlement moral, souffrance au travail par exemple. D'autre part, les sujets sont parfois juridiquement trop complexes pour les deux seuls intervenants de la cellule d'écoute.

D'après Bercy, le recours à un prestataire spécialisé dans le traitement des discriminations, qui pourrait être mis en œuvre début 2020 selon un cahier des charges adapté, est justifié par la volonté d'approfondir l'expertise juridique des plaintes, jointe à une question de disponibilité des interlocuteurs dédiés.

Nos fédérations UNSA et CGC ne soutiennent pas ce projet. Nous nous positionnons pour une solution maintenue en interne au ministère, incluant un plan de formation afin de gagner en technicité juridique. Nous sommes également favorables à un renforcement de cette cellule d'écoute au vu du contexte de restructurations permanentes au sein des différentes directions du MEF.

Nos fédérations UNSA et CGC demandent plus de lisibilité et de visibilité pour la cellule d'écoute via notamment les intranets directionnels et locaux, ou une campagne d'affichage par exemple. De plus, nous avons proposé l'attribution d'un numéro unique d'appel pour les sujets concernant les discriminations, le harcèlement, la diversité. Gagner en efficacité nous paraît primordial !!!

Nous vous rappelons que la cellule peut être jointe par téléphone au numéro [01.53.18.77.77](tel:01.53.18.77.77), (un message invite l'appelant à laisser un numéro de téléphone où il pourra être joint) ou par mël adressé à cellule-discrimination@finances.gouv.fr